



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 décembre 2015
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs du représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au Conseil de sécurité

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 15 décembre 2015 indiquant que le Royaume-Uni sera représenté par son Secrétaire d'État aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth, M. Philip Hammond, à la 7588^e séance du Conseil de sécurité, qui se tiendra le 18 décembre 2015.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

